

**Garance Leroy** 06 77 93 71 73

Secrétaire Light Up City Lightupcity@assos.utc.fr



assos.utc.fr/lightupcity/



Compiegne en lumière











# **INSCRIPTIONS**

#### Article 1

Toutes les inscriptions ont lieu sur le site web http://assos.utc.fr/lightupcity/. Seules sont prises en compte les inscriptions réglées par Carte Bancaire sur notre site internet.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées sur le site web http://assos.utc.fr/lightupcity/.

Attention: Inscriptions limitées à 1500 participants.

#### Article 2

Le tarif est fixé à 12€, dans la limite des préventes disponibles, puis 14€ pour les cotisants BDE-UTC.

Le tarif pour les personnes extérieures à l'UTC ou non cotisantes au BDE-UTC est de 16€. Un tarif famille est également mis en place : 48€ pour une famille de 4 personnes (2 personnes majeures et 2 personnes mineures), les enfants devant porter le nom d'au moins un des deux parents. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans (révolus) et coûte 6€ pour les enfants de moins de 12 ans (révolus).

Votre place "Compiègne en Lumière" comprend :

- Votre participation à l'évènement "Compiègne en Lumière";
- · Un bracelet :
- Une ecocup personnalisée pour l'évènement ;
- · L'accès aux animations et concerts ;
- · Goodies.

## Article 3

Toute place est nominative et non remboursable. Pour des raisons de sécurité, un contrôle d'identité sera effectué à l'entrée de l'événement.

Si le participant souhaite échanger sa place, il devra informer l'organisateur avant une date communiquée ultérieurement par l'organisateur et fournir les coordonnées du nouveau participant à l'adresse suivante : lightupcity-inscription@assos.utc.fr.

L'organisateur s'engage à envoyer un mail à l'ancien participant avec le nouveau en copie afin de les informer que l'échange a bien été effectué.



# ÉVÉNEMENT

#### Article 4

Le parcours débute au bâtiment Benjamin Franklin de l'Université de Technologie de Compiègne. Le village départ est ouvert à partir de 18h30 et la déambulation débute à 19h45. Les participants se rendent alors au haras puis au Palais Impérial avant de se rendre à l'hôtel de ville puis à la tour Jeanne d'Arc. Le parcours longe alors les bords de l'Oise pour revenir au point de départ. Les concerts commencent à 18h45 (pour le départ des participants) et se terminent à 23h.

Il est long de 3,5km et peut être parcouru à pieds ou en courant.

#### Article 5

L'organisateur n'est pas tenu responsable en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommage, sans aucune exception, causé par le participant ou par autrui.

#### Article 6

Les produits, logiciels, marques, vidéos, images, textes et plus généralement tout objet de propriété intellectuelle restent la propriété de l'association étudiante Light Up City.

#### Article 7

L'exécution des obligations de l'association étudiante Light Up City peut être suspendue en cas de force majeure. L'association s'engage à prévenir les participants le plus tôt possible le cas échéant.

### Article 8

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, les participants disposent des droits d'accès, de modification et d'opposition sur les données personnelles les concernant. Les participants adhèrent à l'utilisation de leurs données personnelles pour la mise en place du contrat de vente.

#### Article 9

Les participants peuvent être amenés à être filmés ou pris en photo par différents prestataires (associations travaillant pour Light Up City, mairie,...). L'association Light Up City se réserve le droit de visionner ces vidéos ou photos dans le cadre de sa communication. L'acceptation des conditions générales de vente du client atteste de son accord pour le visionnage de ces pièces.